

Entre :**L'organisme de formation professionnelle FORMATEC**

Adresse : 257 rue du Beaujolais 69830 SAINT GEORGES DE RENEINS

Représenté par : Jérôme MINOT et Sébastien RUBINI, en qualité de : Directeurs Associés

N° SIRET : 52001148700029

N° de déclaration d'activité de formation professionnelle: 82691092269 délivré par la préfecture de la Région : Rhône.

Et l'entreprise LIP LYON METAL N° SIRET 98132384300103

Adresse : 69 RUE JEAN ZAY 69800 ST PRIEST

est conclue la présente convention de formation, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant « organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie », et plus spécifiquement des articles L 6353- 1 et suivants de ce livre.

Article 1 – Objet, durée, dates, lieu de la formation et personnes concernées :**CACES Gerbeur R485 catégorie 2****Dates de formation :** du 27 avril 2026 au 28 avril 2026**Nombre d'heures :** 14.00**Horaire :** de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30**Lieu :** Chez FORMATEC au 520 rue de Verdun 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE**Stagiaire(s) :**

Arthur PRAS

Nature de la formation : Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances (par le 2° de l'article L 6313-1 du Code du Travail).

Sanction de la formation :

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité CACES si succès aux tests théorique et pratique (valable 5 ans)
- Attestation de fin de stage

Article 2 – Conditions financières :

En contrepartie de cette action de formation, l'entreprise s'engage à acquitter le montant ci-après indiqué :

Intitulé de(s) l'action(s)	Quantité	Montant (en €)
CACES Gerbeur R485 catégorie 2	1	245,00

Produits complémentaires	Prix € HT / jour	Montant (en €)

Total H.T.	245,00
Contribution financière en H.T. par * :	
Total H.T. pour l'entreprise	245,00
TVA 20%	49,00
TOTAL T.T.C.	294,00
Montant dû par l'entreprise :	294,00
Montant de l'acompte de 0,00% à la signature de la convention :	0,00

* sous réserve que l'OPCO accepte la prise en charge à l'inverse le montant est dû par l'Entreprise. Coordonnées de l'OPCA :

.....

.....

Modalité de facturation : Fin de formation

Modalités de paiement : règlement à la signature de la convention avant le début de formation*

**sauf accord de conditions particulières négocié au préalable.*

La direction FORMATEC vous transmettra une facture « acquittée » sur demande pour bénéficier du remboursement par votre OPCO avec le justificatif de validation des acquis original pour le(s) stagiaire(s).

Nous vous invitons à solder la facture qui est rattaché à cette convention afin que vous puissiez réceptionner le justificatif de validation des acquis original à remettre au(x) stagiaire(s).

Toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité pourra produire de plein droit des intérêts de retard équivalents au triple du taux d'intérêt légal de l'année en cours ainsi que le paiement d'une somme forfaitaire de 60 euros due au titre des frais de recouvrement. *Les sommes versées par l'entreprise en application d'une telle clause ne sont pas imputables sur le financement de la formation professionnelle continue ni éligibles au financement d'un OPCO.*

En contrepartie des sommes reçues, l'organisme de formation s'engage à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Dans la mesure où l'organisme de formation édite la présente convention de formation pour l'action commandée, il revient à l'entreprise de vérifier l'imputabilité de celle-ci.

Article 3 –Caractéristiques de l'action de formation :

Conformément aux dispositions des articles L 6353-1 et R 6353-1 du Code du Travail, les éléments suivants sont précisés dans la fiche descriptive de l'action jointe en annexe des présentes :

- Le programme, l'objet de l'action de formation ainsi que les effectifs qu'elle concerne,
- Le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et acquérir les compétences auxquelles elle prépare,
- Les conditions dans lesquelles la formation est donnée au stagiaire, notamment les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou en partie à distance, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ainsi que les modalités d'évaluation des acquis et la nature de la sanction éventuelle de la formation,
- Les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation prévue par le contrat.

Comme le prévoit l'article L6353-8 du Code du Travail, l'Entreprise doit remettre aux salariés, la fiche descriptive ainsi que le règlement intérieur joint à cette convention, impérativement avant leur inscription définitive. Les coordonnées de la personne au sein de l'entreprise, en charge des relations avec les stagiaires, doivent aussi leur être communiquées.

En cas de réalisation sur le site client, vous serez en charge de la mise à disposition :

- une salle avec table et chaises afin d'accueillir les stagiaires et formateur pour la partie théorique
- une zone d'évolution pour les exercices pratiques conforme aux exigences du programme.

Article 4 – Evaluation des acquis et sanction de la formation dispensée :

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

Article 5 - Report – Annulation :

L'organisme de formation se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler le stage si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique et informe alors l'entreprise dans les délais les plus brefs.

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

Jusqu'à une date précédant de 10 jours ouvrés la date fixée pour le début du stage, le client conserve la faculté de demander à l'organisme de formation de reporter ou d'annuler :

- l'inscription du ou des stagiaires pour les stages inter-entreprises,
- la réalisation d'un ou de plusieurs stages intra-entreprises.

Passé ce délai, l'organisme de formation facture au client, y compris lors du financement prévu initialement par un OPCO, une indemnité jusqu'à 100% du montant de la formation.

Tout stage commencé, dès que le formateur est présent, est dû en totalité.

Les sommes payées au titre du dédommagement suite à annulation de la commande par l'entreprise, ou à absence ou abandon en cours de formation, ne sont pas éligibles à la prise en charge de l'OPCO.

Article 6 - Responsabilité civile :

L'organisme de formation déclare être régulièrement assuré pour l'exercice de son activité.

Article 7 - Modifications :

Toute modification de la présente doit faire l'objet d'un avenant écrit signé des deux parties.

Article 8 - Documents annexes :

De convention expresse, tous les documents annexés au présent contrat en font partie intégrante et forment, avec celui-ci, un ensemble indivisible dans l'esprit des parties.

Article 9 - Litiges :

Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront de la compétence exclusive du Tribunal de Villefranche / Tarare, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 10 - Dispositions diverses :

Le centre FORMATEC se réserve le droit de mettre à jour les horaires en cours d'action et de libérer les candidats une fois les objectifs atteints (L'horaire de la dernière journée dédiée au passage de l'examen CACES® peut varier en fonction du nombre de participants).

Pour tout salarié ne maîtrisant pas la langue française, la présence d'un interprète indépendant est obligatoire.

En cas de situation de handicap (tel que moteur, auditif, psychique, visuel) ou conditions particulières (majorité, illettré en langue française...), merci de nous contacter en amont de la formation afin de valider la faisabilité de votre projet pour étudier les éventuels adaptations et modalités (supports, matériels...) à mettre en place.

Convention établie en double exemplaires à SAINT GEORGES DE RENEINS, le 21 avril 2026.

Pour l'entreprise

(cachet, signature, nom et qualité du signataire)

Avec la mention « conforme à mes attentes »

Pour L'organisme de formation

(cachet, signature, nom et qualité du signataire)

**Jérôme MINOT et Sébastien RUBINI,
Directeurs Associés**

FORMATEC SARL
257 rue du Beaujolais - 69830 SAINT GEORGES DE RENEINS
TEL : 04 74 62 00 99 - FAX 04 74 60 53 49
contact@formatec-sarl.com - www.formatec-sarl.com
Siret : 52001148700029 - Code APE : 7022Z - N° TVA : FR60520011487

S. Minot S. Rubini



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certificat n° 135961173976

**PASSEPORT DE PRÉVENTION
TRAÇABILITÉ DES FORMATIONS EN SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Dans le cadre du nouveau dispositif Passeport de prévention, les formations relatives à la santé et à la sécurité au travail peuvent être enregistrées sur une plateforme nationale afin de garantir la traçabilité de vos compétences en prévention.

Action de formation : CACES Gerbeur R485 catégorie 2

Dates de formation : du 27 avril 2026 au 28 avril 2026

Si vous le souhaitez, votre formation pourra être déclarée sur ce passeport. Pour cela, nous avons besoin des informations suivantes (obligatoires pour l'enregistrement) :

Nom (nom de naissance)	Prénom(s)	Date de naissance	Numéro de sécurité sociale

(Ces données sont collectées **strictement dans le cadre** de la déclaration de la formation santé et sécurité au travail, conformément aux modalités du décret du 1^{er} août 2025.)

Si vous acceptez que cette formation soit enregistrée dans le Passeport de prévention, merci de **cocher la case ci-dessous et de nous transmettre les données demandées** avec votre retour de convention / acceptation.

☐ J'accepte que cette formation soit déclarée dans le Passeport de prévention et je transmets les données nécessaires.

Votre organisme de formation reste responsable de la confidentialité et de la sécurité de vos données. Vous pouvez contacter contact@formatec-sarl.com pour toute question.

PROGRAMME DE FORMATION

CACES Gerbeur R485 catégorie 2

OBJECTIFS :

Le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser l'utilisation du gerbeur
 - Entretenir du gerbeurs de manière professionnelle
 - Respecter les consignes de sécurité
 - Conduire un gerbeur en sécurité
- selon la recommandation R485.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :

Toute personne ayant besoin de conduire un gerbeur automoteur électrique à conducteur accompagnant R485

Etre Majeur

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

La formation est dispensée au minimum par un formateur CACES gerbeur automoteur électrique à conducteur accompagnant ayant la qualification et expérience selon la R485

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

1 gerbeur automoteur électrique à conducteur accompagnant

Remise d'un fascicule stagiaire

Support NTIC (ordinateur avec vidéo projecteur)

Modalité pédagogique : Présentiel

DURÉE, EFFECTIFS, TARIF :

Nombre d'heures de formation : 14 heures.

Nombre maximum de participants par session : 8 stagiaires.

Prix public HT : 245,00 € HT

PROGRAMME :

CONNAISSANCES THEORIQUES

A Connaissances générales

Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions,

formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...)

Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...)

Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...)

Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés

B Technologie des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

Alimentation en énergie électrique des gerbeurs, différents types de batteries

Terminologie et caractéristiques générales (hauteur, levée libre, portée, capacité)

Différentes technologies de batteries d'accumulateurs – Intérêt des batteries gel ou lithium pour la sécurité

Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation

Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité - Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs ;

Equipements de préhension de charges disponibles pour les gerbeurs, leurs utilisations possibles

Paramètres de fonctionnement ajustables par un technicien spécialisé en fonction des conditions d'utilisation (vitesse maximale, rampes d'accélération et de freinage...)

Intérêt de l'option de mise à hauteur automatique des bras de fourches (sur certains modèles de gerbeurs)

C Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant - Les catégories de CACES®

Caractéristiques et spécificités des différents types de chariots de manutention :

o gerbeurs à conducteur accompagnant concernés par la recommandation R485

o transpalettes et gerbeurs = 1.20 m concernés par la recommandation R366 et la recommandation régionale n°2 de la CARSAT Centre-Ouest (3CTACA)

o chariots à conducteur porté concernés par la recommandation R489

o chariots tout-terrain concernés par la recommandation R482

o autres chariots de manutention

Catégories de CACES® R485 pour les gerbeurs à conducteur accompagnant

D Notions élémentaires de physique

Evaluation de la masse et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité

Conditions de stabilité (moments, renversement, basculement...)

E Stabilité des gerbeurs à conducteur accompagnant

Conditions d'équilibre du chariot

Facteurs qui influent sur la stabilité latérale (renversement) et longitudinale (basculement), durant les manutentions et pendant les déplacements

Lecture de tableaux et d'abaques de charge (charge maximale en fonction de la position du centre de gravité de la charge, de la hauteur de levage...)

Positionnement approprié de la charge sur le porte-charge

F Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant

Principaux risques - Facteur(s) de risque et moyens de prévention associés :

- o renversement latéral du gerbeur (dévers, sol en mauvais état, translation charge haute, vitesse excessive en courbe...)
 - o basculement du gerbeur vers l'avant (pente, surcharge, translation charge haute...)
 - o chute du chariot depuis un quai (pont de liaison défaillant ou mal positionné, mouvement du camion...), un hayon (surcharge, absence ou défaillance des butées...), une rampe...
 - o renversement de la charge au sol ou sur un piéton
 - o chute de la charge lors de la dépose (mauvais positionnement sur les lisses du palettier)
 - o ruine de tout ou partie d'un palettier (surcharge de lisse, détérioration d'échelle, soulèvement de lisse dû à l'absence de clavette...)
 - o heurts de personnes ou d'engins
 - o chute de plain-pied lors de la translation, notamment en cas de heurt d'un obstacle en reculant sur un sol encombré
 - o chute de hauteur du conducteur (quai, hayon...)
 - o écrasement / coincement d'une partie du corps (main, pied...) du conducteur entre un obstacle et le châssis, le timon, les roues... lors de manoeuvres sur un site exigu ou dans des passages trop étroits
 - o heurt d'un obstacle en hauteur (poutre, linteau, sprinkler, dispositif d'éclairage...)
 - o risques liés au manque de visibilité (défaut d'éclairage, charge masquant la visibilité...)
 - o risques liés à la mise en oeuvre des batteries d'accumulateurs (brûlures au contact de l'acide, modalité de réalisation des opérations courantes (connexion / déconnexion, manipulation, mise en charge...))
 - o risques liés à l'utilisation des énergies mises en oeuvre (mécanique, électrique, hydraulique...)
 - o risques de TMS (lombalgie...) liés notamment à l'absence de mise à hauteur des palettes lors des manutentions manuelles
 - o risque d'incendie / explosion (en particulier de la batterie / du chargeur)
- Repérage de ces risques potentiels, sur le trajet à parcourir et lors des opérations à effectuer
- Transport et élévation de personnes : connaître les interdictions (élévation sur les bras de fourche...), savoir expliciter et justifier les applications autorisées

G Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant

Identification des différents types de palettes et contenants existants en fonction de leurs caractéristiques, connaissance de leurs limites d'emploi

Fonctionnement, rôle et utilité du dispositif automatique de mise à niveau des bras de fourche

Vérification de l'adéquation des paramètres de fonctionnement ajustables (vitesse maximale, rampes d'accélération et de freinage...) aux conditions d'utilisation

Positionnement du conducteur par rapport au gerbeur dans les différentes situations d'utilisation (translation, pente, gerbage / dégerbage, sur un hayon, dans un véhicule...)

Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance sur le gerbeur (panne, incendie...) ou la charge (renversement, épandage accidentel de marchandises...)

Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser

Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur

Interprétation des pictogrammes de manutention sur les charges

Interprétation des pictogrammes relatifs aux risques chimiques, biologiques et bactériologiques

Interprétation des panneaux de circulation

Plan de circulation, consignes de sécurité, protocole de chargement / déchargement : exploitation de ces

documents, intérêt de ces informations pour le cariste

Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives (drogues, alcool et médicaments)

Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...)

H Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant

Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui incombent au conducteur, réalisation pratique de ces tâches ;

Principales anomalies concernant :

- o les chaînes et mécanismes de levage,
- o le circuit hydraulique,
- o les organes de freinage et de direction,
- o les bandages,
- o etc.

SAVOIR-FAIRE PRATIQUES

A Prise de poste et vérification

Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage, signification du macaron apposé par l'organisme...),

Vérification visuelle de l'état du gerbeur (châssis, roues, mât, charpente, jupe, capot de batterie...) afin de détecter les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique ;

Vérification du fonctionnement du gerbeur (translation, direction, élévation...)

Vérification du bon fonctionnement des organes et dispositifs de sécurité (sécurités de timon haute / basse et inversion de sens de marche, arrêt d'urgence, dispositif de condamnation, freinage, éclairage, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux, protecteurs...) ;

Vérification du branchement et de la charge de la batterie d'accumulateurs ;

Vérification de l'adéquation des paramètres de fonctionnement du chariot (vitesse maximale, rampes d'accélération et de freinage...) aux conditions d'utilisation ;

Vérification de l'adéquation du gerbeur aux opérations de manutention à réaliser (charge à manutentionner, distance de son centre de gravité, capacité effective du chariot et de son équipement de préhension de charges, hauteur de levage...)

B Conduite et manoeuvres

Manoeuvrer et diriger le gerbeur, en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide et en charge...

- o adopter une position latérale au timon adaptée à la manoeuvre en cours,
- o regarder dans le sens de la marche pour conserver une bonne vision du parcours, y compris avec une charge limitant la visibilité,
- o regarder en arrière lors du recul pour s'assurer de l'absence d'obstacle au sol,
- o veiller à la stabilité de la charge,
- o veiller à la sécurité des piétons éventuels (croisements d'allées, portes...)
- o orienter le gerbeur dans le sens approprié et adapter sa vitesse en pente

Pour chaque manutention, contrôler au moyen de l'abaque ou du tableau des charges que la manutention est possible compte tenu de la capacité effective, de la hauteur de levage et de l'équipement porte-charge dont le gerbeur est équipé ;

Prendre et déposer une charge au sol

- o évaluer la position du centre de gravité de la charge ;

- o positionner le gerbeur pour effectuer la prise ;

- o prendre la charge de manière à en assurer l'équilibre ;

- o s'assurer que le lieu de dépose est approprié ;

- o déposer la palette avec précision à l'endroit déterminé.

- effectuer le gerbage et le dégerbage de charges en pile

- o apprécier le nombre maximal de niveaux sur lesquels les charges peuvent être empilées sans écroulement ou basculement de la pile ;

- o positionner le gerbeur face à la pile pour effectuer la prise / la dépose ;

- o prendre / déposer une charge sur une pile sans en compromettre la stabilité.

- effectuer le stockage / le déstockage à tous les niveaux d'un palettier

- o localiser l'emplacement de stockage selon des instructions reçues ;

- o apprécier les risques liés au stockage / déstockage à cet emplacement (en particulier état des lisses et présence des goupilles anti-soulèvement) ;

- o vérifier le bon état du support de charge (palette...) et la qualité de son conditionnement (stabilité, banderolage...) ;

- o positionner le gerbeur face à l'emplacement de stockage ;

- o prendre / déposer la charge dans l'alvéole.

- réaliser le chargement et le déchargement d'un véhicule à quai par l'arrière

- o s'assurer que toutes les conditions permettant le chargement / le déchargement sont remplies, notamment immobilisation et/ou calage pour interdire le départ inopiné du camion (protocole de sécurité) ;

- o vérifier que le gerbeur est adapté, compte tenu du gabarit du véhicule, de la résistance du plancher, de la présence des raidisseurs latéraux... ;

- o mettre en oeuvre les dispositions et moyens permettant un accès en sécurité à la plate-forme du véhicule (niveleur correctement positionné, pont de liaison adapté et immobilisé...) ;

- o recourir, le cas échéant, à un système d'éclairage adapté à l'intérieur du véhicule ou sur le gerbeur ;

- o adapter la vitesse et la trajectoire du gerbeur à l'entrée, à la sortie et à l'intérieur du véhicule ;

- o prendre / déposer les charges conformément au plan de chargement, en optimisant la répartition des charges dans le volume utile.

- effectuer le chargement et le déchargement d'un véhicule au moyen d'un hayon

- o s'assurer que toutes les conditions permettant le chargement / le déchargement sont remplies, notamment immobilisation et/ou calage pour interdire le départ inopiné du camion (protocole de sécurité) ;

- o s'assurer que la CMU du hayon est appropriée aux poids cumulés du gerbeur et des charges à manutentionner, puis vérifier l'état et le fonctionnement du hayon (dispositifs de sécurité, butées escamotables...) ainsi que la présence des documents requis (rapport de vérification périodique du hayon...) ;

- o vérifier que le gerbeur est adapté, compte tenu du gabarit du véhicule, de la résistance du plancher, de la présence des raidisseurs latéraux... ;

o mettre en place une signalisation adaptée pour prévenir les risques liés à la circulation des véhicules et piétons au voisinage du hayon ;

o recourir, le cas échéant, à un système d'éclairage adapté à l'intérieur du véhicule ou sur le gerbeur ;

o adapter la vitesse et la trajectoire du gerbeur à l'intérieur du véhicule ;

o prendre / déposer les charges conformément au plan de chargement, en optimisant la répartition des charges dans le volume utile.

- manutentionner une charge longue, un conteneur rigide contenant un liquide et une charge déformable (sac, big bag...)

o pour chaque cas, définir une méthode de prise et de manutention permettant d'assurer la stabilité de la charge (flexibilité, glissement ...) ;

o prévoir et mettre en oeuvre les dispositions et les moyens adaptés.

Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer

Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choisir un parcours adapté

Stationner et arrêter le gerbeur en sécurité

C Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

Effectuer les opérations d'entretien journalier ;

Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels, faire l'appoint si nécessaire et mettre le gerbeur en charge ;

Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Évaluation théorique CACES avec QCM

Évaluation pratique CACES selon la recommandation

SANCTION VISÉE :

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité CACES si succès aux tests théorique et pratique (valable 5 ans)
- Attestation de fin de stage

MATÉRIEL NÉCESSAIRE POUR SUIVRE LA FORMATION :

Chaussures de sécurité

Gants de manutention

Lunettes de protection

Gilet haute visibilité

Casque de protection

Comment s'inscrire ?

Contactez-nous par **mail** à contact@formatec-sarl.com ou par **téléphone** au 04 74 62 00 99.

Pour valider votre inscription, la convention signée doit nous être retournée **au moins 48 heures avant le début de la formation.**

Besoin d'aménagements spécifiques ?

Si vous êtes en situation de **handicap** (moteur, auditif, visuel, psychique) ou avez des **besoins particuliers** (majeur protégé, difficultés en français, etc.), contactez-nous en amont pour étudier les adaptations possibles (supports, matériel...).

Connaître notre procédure plainte et réclamation CACES® ?

Nous vous invitons en cas plainte ou réclamation de visiter notre site internet www.formatec-sarl.com afin de connaître toute notre procédure plainte et réclamation CACES®